

2025/186

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Fourniture et installation d'équipements sportifs de plein air en libre-service / Espace Sportif Dominique Arnaud et Terrain de sport de la Baye à Tarnos

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 précité ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article R.2122-8 du relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables selon la valeur estimée du besoin ;

CONSIDÉRANT le projet municipal d'installation d'équipements sportifs de plein air en libre-service sur les sites de l'Espace Sportif Dominique Arnaud et des terrains sportifs du quartier de la Baye,

CONSIDÉRANT les offres techniques et financières remises par les sociétés WII TRAINING et AIRFIT,

D E C I D E

Article 1^{er} : de signer le devis de la société ci-dessous désignée aux conditions définies au cahier des charges

WII TRAINING (WIIT)

Siège : Quartier des Vagues - 188 allée de la piste - 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
SIRET : 822 727 863 00034

Pour un montant global de : 39 966,45 € HT soit 47 959,74 € TTC

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20250416-2025_186-AU



Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
-

Fait à Tarnos, le 16 avril 2025

Publié sur le site de la Ville le 30/04/2025

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET

